

<https://enseignants.se-unsa.org/Absences-non-remplacees-le-SE-Unsa-vous-interroge>



enseignants de l'Unsa



Absences non remplacées : le SE-Unsa vous interroge

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : jeudi 9 janvier 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le manque d'enseignants remplaçants dans le 1er comme dans le 2d degré est un problème majeur pour les équipes pédagogiques et les élèves. Il est temps de dresser un état des lieux des difficultés réelles de remplacement, ce que le SE-Unsa se propose de faire à travers une enquête adressée aux personnels.

> [Je réponds à l'enquête](#)

Des conditions de travail dégradées au quotidien

Chaque jour dans les écoles, faute d'enseignants remplaçants, des élèves sont accueillis et surchargent les classes sans pouvoir bénéficier des apprentissages que le Service public d'éducation devrait leur garantir. Dans le même temps, les enseignants qui les accueillent sont contraints d'exercer dans des conditions très dégradées avec parfois des risques quant à la sécurité, délibérément ignorés par l'employeur.

Dans le second degré, ce sont les personnels de vie scolaire qui sont les plus impactés au quotidien par ces difficultés de remplacement.

Remplacements : une priorité ?

La mise en œuvre du *Pacte* dans le second degré, destiné à augmenter la rémunération des enseignants en échange de tâches supplémentaires, s'est concentrée sur une seule mission : les remplacements de courte durée (RCD). Une indemnité discutable et insuffisante qui ne règle pas de façon satisfaisante le problème des remplacements courts et encore moins celui des remplacements supérieurs à quinze jours dans les établissements. De plus, ce dispositif n'a pas d'utilité dans les écoles, où les remplacements courts n'existent pas. Cela ne fait que révéler le manque criant de moyens de remplacement dans le premier comme le second degré.

Pour le SE-Unsa, il est urgent et nécessaire d'établir un état des lieux du remplacement et des moyens qui y sont consacrés, territoire par territoire, dans le premier degré et dans le second degré.

À cette fin, nous vous proposons de renseigner une enquête, dont les résultats seront portés au ministère pour qu'il revoie sa politique d'implantation des moyens de remplacement afin d'assurer la continuité du Service public d'éducation.

Merci d'y consacrer quelques minutes !

> [Je réponds à l'enquête](#)